Depuis sa création, la Haute Autorité de Santé (HAS) implique les patients et usagers du système de santé
dans
l'élaboration de
ses travaux
. En 2008, elle a reconnu aux représentants d'usagers le statut d'expert
.
Aujourd'hui, elle
souhaite faire évoluer cette co
opération
afin de mieux prendre en compte le
ur
s attentes
. Pour cela, elle s'appuie sur
une série d'
é
changes
avec
les représentants d'associations.

Dans le cadre de ses missions, la HAS conduit des expertises techniques et scientifiques (avis, recommandations,
.
..)
aux conséquences importantes pour l'ensemble des acteurs de la santé
. Depuis
sa création
,
la HAS
consulte l'ensemble des acteurs,
dont
les patients et les usagers par l'intermédiaire des associations qui les représentent.
Concrètement, les associations
répondent aux appels à candidature de
la HAS
en désignant leurs représentants
aux comités d'organisation
,
aux groupes de travail ainsi qu'aux groupe
s

de lecture
de
la HAS.

En 2008, la HAS est la première instance de santé française à avoir formalisé sa méthode de consultation des associations en élaborant
avec elles,
un
cadre de
coopération
. Elle contribue ainsi au renforcement de la démocratie sanitaire voulue par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Ce cadre pose comme principe fondateur la reconnaissance de l'expertise des patients. Il la tra duit par l'attribution du
statut d'expert
aux
représentants des usagers participant aux commissions, groupes de travail ou de lecture
.
En conséquence
de quoi
les représentants des usagers
bénéficient des droits et sont soumis aux
obligations
des experts
: ils sont rémunérés, remboursés de leurs frais,
remplissent
une déclaration publique d'intérêt
s
consultable sur
le
site et

doivent respecter
la confidentialité des travaux jusqu'à leur publication.

Cinq ans après la mise en place de ce cadre de coopération, la HAS dresse le bilan et envisage des perspectives d'évolution. Cette action est menée par
l
a
Mission
R
elations
avec les
A
ssociations de
P
atients et d'
U
sagers de
la HAS
, avec l'appui de
Christian
S
aout, conseiller du président de
la HAS
et
ancien
président du CISS (Collectif Interassociatif Sur
la Santé
)
.

Un processus de concertation pour un « cadre de coopération » actualisé

La HAS a initié une série d'échanges avec le secteur associatif et organisé un séminaire de travail réunissant 40 représentants d'associations ainsi que des observateurs externes. Les objectifs étaient d'évaluer les modalités de travail actuel les, de recueillir les attentes et les besoins des associations, et d'envisager différentes pistes d'amélioration du cadre de coopération.

La question de la pertinence de la participation des usagers aux commissions réglementées, Commission de la Transparence (CT) et Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS) fait également l'objet d'une réflexion.

Au terme de ce processus, le Collège de la HAS, sur la base des propositions issues de ces différentes consultations , se prononcera sur les prochaines évolutions du cadre de coopération dans les mois à venir .

retrouvez nos informations sur www.has-sante.fr